

GECI AVIATION

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur l'émission d'actions avec suppression
du droit préférentiel de souscription réservée
aux adhérents à un plan d'épargne entreprise

Assemblée générale mixte du 12 septembre 2011
(17^{ème} résolution)

FIDUCIAIRE LEYDET

SIEGE SOCIAL : 47, RUE DE LIEGE - 75008 PARIS
TEL: +33 (0) 1 58 22 13 40 - FAX : +33 (0) 1 58 22 13 49

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL DE 285 000 EUROS - RCS PARIS B 382 956 514

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

MEMBRE FRANÇAIS DE GRANT THORNTON INTERNATIONAL

SIEGE SOCIAL : 100, RUE DE COURCELLES - 75017 PARIS
TEL: +33 (0) 1 58 36 12 12 - FAX : +33 (0) 1 58 36 12 00

SOCIETE ANONYME
CAPITAL DE 603 880 EUROS - RCS PARIS B 334 768 686

GECI AVIATION

Siège Social : Base Aérienne de Chambley
54890 Onville

Société Anonyme au capital de 6.636.718,70 euros
RCS Briey : 447 767 260

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise

Assemblée générale mixte du 12 septembre 2011
(17^{ème} résolution)

FIDUCIAIRE LEYDET

MAZARS

ADG INTERNATIONAL

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise, pour un montant maximum de 100.000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une émission, et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 1^{er} août 2011

Les commissaires aux comptes

FIDUCIAIRE LEYDET

DIDIER AMPHOUX

MAZARS

JACQUES KAMIENNY

ADG INTERNATIONAL

Membre français de Grant Thornton
International

PAUL DUCLOS
